LIBERTÉ DE RÉUNION PACIFIQUE, D'ASSOCIATION ET DE PARTICIPATION À LA VIE PUBLIQUE

ÉCRIRE POUR LES DROITS

AMNESTY INTERNATIONAL

FICHE PÉDAGOGIQUE



ET SI NOUS FAISIONS FRONT ENSEMBLE ?

Activité d'éducation aux droits humains

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

ÉCRIRE POUR LES DROITS

ÉCRIRE DES LETTRES CHANGE DES VIES

Lorsqu'une poignée de personnes s'unit en soutien à une autre, les résultats peuvent être extraordinaires.

Il y a 25 ans, un petit groupe de militant·e·s en Pologne s'est lancé dans un marathon des lettres de 24 heures, en soutien à des personnes dont les droits humains étaient menacés. Ce qui était au départ un événement modeste est devenu la plus grande campagne mondiale en faveur des droits humains : *Écrire pour les droits*.

Depuis 2001, *Écrire pour les droits* montre qu'en menant des actions collectives, des gens ordinaires peuvent dénoncer des injustices. Des millions de gens ont écrit des lettres, signé des pétitions et envoyé des messages d'espoir à des personnes privées de leurs droits. Ensemble, ces actions ont aidé à faire libérer des prisonniers et prisonnières d'opinion, à réunir des familles, à faire modifier des lois injustes et à rappeler à un nombre incalculable de personnes qu'elles ne sont pas seules.

Aujourd'hui, l'éducation aux droits humains est une composante essentielle de la campagne. Grâce à *Écrire pour les droits*, les gens en apprennent plus sur les droits humains et les personnes en danger, et sont invités à passer à l'action s'ils le souhaitent. En 2025, 415 601 personnes ont participé à des activités d'éducation aux droits humains comme celle-ci.

Aujourd'hui, cette détermination commune est plus importante que jamais.

Les pratiques autoritaires se développent à un rythme sans précédent, érodant les libertés civiques, transformant la surveillance en arme et réduisant au silence celles et ceux qui s'expriment ouvertement, le tout pour ancrer encore davantage le pouvoir en place. Du génocide à la répression, en passant par le démantèlement de droits obtenus de haute lutte, nous assistons à une attaque systémique contre les fondations de notre humanité commune. Cela n'est pas le fait d'un seul responsable et ne relève pas d'actes isolés. Il s'agit d'un schéma établi, qui appelle une réaction.

Les personnes au cœur de la campagne de cette année ont fait l'expérience directe de cette répression. Grâce à nos activités d'apprentissage, vous en appendrez plus sur leur situation et les violations des droits humains dont ils et elles sont victimes. Vous pouvez décider de rejoindre l'activité de rédaction de lettres, signer des pétitions, et faire entendre votre voix. Ainsi, vous participerez ce mouvement de résistance.

Année après année, les personnes mises en avant dans le cadre de la campagne nous font savoir à quel point ces actions comptent pour elles. Beaucoup décrivent la force qu'elles puisent de tout le soutien qui leur est témoigné. Souvent, vos lettres mènent à un réel changement : des charges sont abandonnées, des personnes sont libérées, et les autorités adoptent de nouvelles lois ou politiques de protection des droits humains.

Le moment est venu de faire un choix. Rejoignez *Écrire pour les droits*. Apprenez-en plus et passez à l'action !

AVANT DE COMMENCER

Cette activité d'**éducation aux droits humains** peut être organisée dans différents cadres : en ligne ou hors ligne, dans une salle de classe, avec une association locale ou au sein d'un réseau de militant·e·s. En tant qu'animateur·trice, il vous revient d'adapter l'activité en fonction du cadre. Par exemple, il peut être judicieux de tenir compte des connaissances sur les sujets abordés dont dispose déjà le groupe, de la taille et la tranche d'âge du groupe et de la meilleure manière d'organiser votre activité en vue de favoriser la participation active, de l'environnement physique dans lequel est organisée l'activité, de la possibilité de l'organiser en présentiel ou en ligne, et de toute restriction pouvant s'appliquer dans votre contexte. Les durées suggérées sont des estimations et doivent être ajustées en fonction de la taille du groupe et du temps disponible. Pensez aussi à adapter les activités afin de garantir l'inclusivité pour l'ensemble des apprenant·e·s.

Lorsque des participant·e·s expriment le souhait d'agir en soutien à une personne en danger, expliquez comment le faire en toute sécurité et veillez à respecter les lignes directrices scolaires ou locales en matière de consentement.

Ces activités reposent sur des **méthodes d'apprentissage participatives** qui impliquent de donner des informations mais aussi d'amener les participant·e·s à explorer, discuter, analyser et s'interroger sur les sujets liés aux histoires des personnes et groupes mis en avant. Elles permettent notamment aux participant·e·s :

de **renforcer** des savoir-faire et des compétences clés ;

de **se forger** leur propre opinion, de poser des questions et d'acquérir une compréhension approfondie des sujets abordés ;

d'être **acteurs·trices** de leur apprentissage et d'adapter les discussions en fonction de leurs intérêts, de leurs capacités et de leurs préoccupations ;

de **s'investir** émotionnellement et de développer leurs valeurs et leur engagement personnel.

Renseignez-vous sur les personnes pour lesquelles nous luttons : **www.amnesty.be/marathon-ecoles-26**

Pour accéder à d'autres ressources pédagogiques d'Amnesty International : **www.amnesty.be/plateforme**

Amnesty International propose des cours en ligne gratuits d'éducation aux droits humains sur academy.amnesty.org/learn, et des quiz sur https://create.kahoot.it/profiles/AmnestyInternational

VOS MOTS ONT DU POUVOIR

GUERRERAS POR LA AMAZONÍA ET UNIÓN DE AFECTADOS POR TEXACO (UDAPT) *ÉCRIRE POUR LES DROITS* 2025

Grâce à la solidarité et au soutien de personnes à travers le monde, la lutte des Guerreras por la Amazonía et de l'Unión de Afectados por Texaco (UDAPT) en Équateur a connu une avancée majeure.

Depuis des années, les Guerreras militent contre les torchères de gaz toxique en Amazonie équatorienne, qui nuisent à la santé, à l'environnement et à la vie des populations voisines. La campagne *Écrire pour les droits* a permis de recueillir un demi-million d'actions demandant au gouvernement équatorien de se conformer à une décision de justice historique, rendue en 2021, qui ordonnait l'élimination des torchères.

Le 29 avril 2026, Amnesty International a rejoint des membres des Guerreras et de l'UDAPT pour remettre les signatures des sympathisant·e·s du monde entier au ministère équatorien de l'Environnement et de l'Énergie. À la suite de cette action, le ministère a annoncé la création de groupes de travail techniques réunissant des institutions gouvernementales et les populations concernées.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une mise en œuvre totale de la décision de justice, c'est un premier pas important vers la reddition de comptes et le changement, qui n'aurait pas été possible sans la pression et la solidarité des sympathisant·e·s aux quatre coins de la planète.

« C'était très enrichissant et ça nous a donné bien plus de force pour continuer, car nous avons reçu beaucoup de lettres et beaucoup de personnes nous répétaient ***"N'abandonnez pas, les filles, n'abandonnez pas. Même si l'État viole vos droits, il doit assumer la responsabilité de ses actions."*** *»*

Dannya Bravo, Guerrera por la Amazonía, figurant dans l'édition 2025 d'Écrire pour les droits



Merci d'être passé·e à l'action et de soutenir les Guerreras por la Amazonía et l'UDAPT dans leur lutte pour la justice environnementale. Votre soutien a contribué à amplifier leurs voix et à maintenir l'attention du monde sur leur combat.

ROCKY MYERS *ÉCRIRE POUR LES DROITS* 2023



© DR

Rocky Myers, un homme noir présentant une déficience intellectuelle, a passé trois décennies dans le quartier des condamnés à mort en Alabama, États-Unis, pour meurtre. Il a été déclaré coupable sur la base de témoignages entachés d'incohérences, et condamné à mort par un juge qui n'a pas tenu compte de la recommandation plus clémente du jury. Cette pratique a été abolie en Alabama en 2017 mais n'a jamais été appliquée rétrospectivement ni à Rocky ni à d'autres personnes dans le même cas.

Rocky a été mis en avant dans l'édition 2023 d'*Écrire pour les droits*, ce qui a engendré un immense mouvement mondial appelant la gouverneure de l'Alabama à le gracier et à commuer sa peine de mort. Cet appel est devenu réalité en février 2025. Le combat de Rocky pour la justice n'est pas terminé, car sa condamnation à mort a été commuée en une peine de réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle, mais il ne vit plus sous la menace d'une exécution.

« Non seulement cette campagne a sensibilisé le public à l'histoire de Rocky, mais elle l'a fait de sorte à lui rendre hommage en tant que personne, père et grand-père. Je sais que la vague de soutien a été extrêmement précieuse pour Rocky, et c'est une véritable source d'inspiration d'avoir conscience qu'autant de personnes ont eu envie d'agir. »

Miriam Bankston, membre de l'équipe juridique de Rocky Myers

PRATIQUES AUTORITAIRES : UN SCHÉMA DE VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS VISANT À CONSOLIDER LE POUVOIR

Imaginez : vous vous réveillez un jour et découvrez que certains sujets ne peuvent plus être abordés ouvertement. À l'école, on évite des conversations difficiles. Les journalistes marchent sur des œufs. Les voix critiques disparaissent peu à peu de votre fil d'actualité. Les espaces publics semblent moins sûrs pour manifester ou exprimer des avis dissidents.

Il ne s'est rien passé de spectaculaire et soudain. Il n'y a pas eu de tournant évident. Le glissement s'est produit progressivement. Pourtant, au fil du temps, il y a eu de moins en moins d'espace pour le dialogue, le désaccord et l'implication citoyenne.

Si cela arrivait, le remarqueriez-vous ? Et surtout, si c'était le cas, sauriez-vous comment réagir ?

Pour bon nombre de personnes à travers le monde, cette situation n'est pas hypothétique. Les pratiques autoritaires portant atteinte aux droits humains sont rarement instaurées du jour au lendemain. Le plus souvent, elles émergent petit à petit dans des politiques, des discours et des pratiques qui pourraient passer inaperçus en étant pris isolément. Les restrictions de la liberté d'expression, du droit de réunion pacifique, de l'accès à l'information ou de la participation à la vie politique sont souvent justifiées en employant un langage ayant trait à la sécurité, à la stabilité, à l'ordre public ou à l'intérêt national. Au fil du temps, l'exposition répétée à ces discours peut banaliser les limitations imposées aux droits humains et les rendre particulièrement difficiles à reconnaître ou à remettre en cause. Mais leur but véritable est de bénéficier aux personnes qui sont au pouvoir, en privilégiant un groupe aux dépens d'un autre.

Dans différentes régions et différents contextes politiques, les cas présentés dans ces supports pédagogiques révèlent des schémas similaires. Défenseur·e·s des droits humains, journalistes, avocat·e·s, militant·e·s, dirigeant·e·s autochtones, figures d'opposition et citoyen·ne·s ordinaires sont criminalisés, surveillés, détenus, soumis à des disparitions forcées, ou sanctionnés dans le but de réduire toute voix dissidente au silence et de se soustraire à l'obligation de rendre des comptes. Les critiques sont qualifiées d'« extrémisme », de « terrorisme » ou de « subversion », tandis que la peur est semée pour décourager la dissidence et les actions collectives, ce qui constitue une autre tactique pour détourner du gouvernement la colère de la population. Parallèlement à cela, les protections juridiques sont affaiblies et les institutions censées contrôler le pouvoir sont compromises.



© Amnesty International Népal

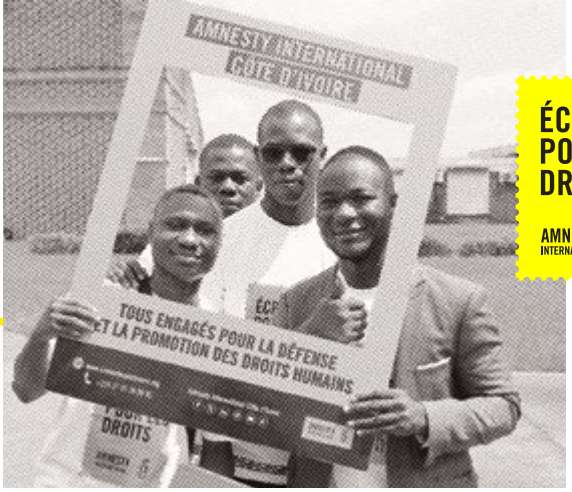
Des personnes participent à Écrire pour les droits *à Amnesty Népal en 2025.*

Bien que les contextes dans lesquels ces personnes en danger évoluent diffèrent les uns des autres, les pratiques autoritaires qu'on peut y observer suivent des schémas reconnaissables. Elles réduisent l'expression et les critiques au silence, répriment l'action et la participation collectives, et fragilisent les protections juridiques et l'État de droit, afin de concentrer indument le pouvoir entre les mains de quelques puissants ou de protéger les autorités contre toute menace. Les violations d'un droit conduisent souvent à l'érosion d'autres droits, ce qui démontre que tous les droits humains sont interconnectés et se renforcent mutuellement. On observe un schéma de recours aux pratiques autoritaires dans tous les cas présentés, même si les personnes qui en sont victimes subissent différentes violations de leurs droits humains.

Les activités proposées dans le présent support pédagogique invitent les apprenant·e·s non seulement à comprendre chaque cas spécifiquement, mais aussi à examiner et analyser les phénomènes plus larges donnant lieu aux pratiques autoritaires dans divers contextes. En faisant le lien entre expériences individuelles et tendances mondiales plus globales, ces activités encouragent une réflexion critique sur les liens entre pouvoir, libertés, droits humains et résistance. Elles mettent aussi en évidence la façon dont les pratiques autoritaires violent les droits fondamentaux et entraînent une concentration et une consolidation du pouvoir.

En étudiant ces cas, demandez-vous : quelles tendances remarquez-vous ? Qu'est-ce qui a été normalisé, mais devrait être remis en question ? Repérer les tendances et acquérir une compréhension plus profonde de ces cas établira un socle d'apprentissage permettant d'agir de façon éclairée dès maintenant et à l'avenir.

Participez à notre quiz Kahoot sur les pratiques autoritaires et testez vos connaissances : tinyurl.com/yc7b5kjn (en anglais uniquement)



ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

À PROPOS DES DROITS HUMAINS

Les droits humains sont les libertés et protections qui appartiennent à chacun·e d'entre nous. Ils reposent sur les principes de dignité, d'égalité et de respect mutuel, indépendamment de l'âge, de la nationalité, du genre, de l'origine ethnique, des convictions et des orientations personnelles.

Ces droits impliquent d'être traité·e et de traiter les autres de façon équitable, et d'avoir la possibilité de faire ses propres choix dans la vie. Les droits humains sont universels.

Ils appartiennent à toutes et tous, partout dans le monde. Ils sont aussi inaliénables : personne ne peut nous les retirer. De plus, ils sont indissociables et interdépendants : ils ont tous la même importance et sont étroitement liés.

Depuis les atrocités commises pendant la Seconde Guerre mondiale, les instruments internationaux relatifs aux droits humains – à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme – offrent un cadre puissant à la législation nationale, régionale et internationale, afin de protéger les individus des abus de pouvoir et d'améliorer la vie des populations à travers le monde. Les droits humains sont des lois que doivent appliquer les gouvernements. Ils ne sont pas un luxe ou un privilège optionnel dont on ne peut jouir que lorsque c'est opportun. Les gouvernements et les fonctionnaires de l'État ont l'obligation de les respecter, de les protéger et de les concrétiser pour toutes et tous, aussi bien sur leur territoire qu'à l'étranger.


DÉCLARATION UNIVERSELLE
DES Droits DE L'Homme
NATIONS UNIES

© ONU

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH)

La DUDH a été rédigée par l'Organisation des Nations unies nouvellement créée, dans les années qui ont immédiatement suivi la Seconde Guerre mondiale. Depuis son adoption, le 10 décembre 1948, c'est sur la DUDH que repose tout le système international des droits humains. Conformément à ce qu'ils ont convenu, tous les pays du monde sont tenus de respecter les principes généraux contenus dans les 30 articles de ce document.

Comme son nom l'indique, il s'agit d'une déclaration d'intention par laquelle tous les États du monde s'engagent à se conformer à certaines normes dans leur manière de traiter les êtres humains. Les droits humains sont aujourd'hui partie intégrante du droit international : depuis l'adoption de la DUDH, ses principes ont servi de base à l'élaboration de nombreuses lois et de nombreux accords juridiquement contraignants. Ces lois et accords constituent le socle sur lequel s'appuient des organisations comme Amnesty International pour demander aux États de mettre fin aux violations dont les personnes mises en avant dans le cadre d'*Écrire pour les droits* sont victimes.



© Amnesty International Canada (Photo : Pascal Ratthe)

Ci-dessus : *Événement* Écrire pour les droits *organisé par Amnesty Canada en 2025.*
En haut de la page : *Lancement d'*Écrire pour les droits *2025 en Côte d'Ivoire.*

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

 Droits et libertés civils Droit à la vie, droit à la non-discrimination, droit de ne pas subir de torture et de ne pas être réduit·e en esclavage	**Article 1**	Liberté et égalité en dignité et en droits
	Article 2	Non-discrimination
	Article 3	Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne
	Article 4	Droit de ne pas être réduit·e en esclavage
	Article 5	Droit de ne pas être soumis·e à la torture
 Droits juridiques Droit à la présomption d'innocence, à un procès équitable, droit de ne pas être arrêté·e ou détenu·e arbitrairement	**Article 6**	Protection de la loi pour toutes et tous
	Article 7	Égalité devant la loi
	Article 8	Réparation lorsque les droits ont été bafoués
	Article 9	Pas de détention, d'emprisonnement ni d'exil arbitraires
	Article 10	Droit à un procès équitable
	Article 11	Présomption d'innocence
	Article 14	Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection
 Droits sociaux Droit à l'éducation, droit à des services médicaux, droit au loisir, droit de fonder une famille et d'en prendre soin	**Article 12**	Droit à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille
	Article 13	Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État
	Article 16	Droit de se marier et de fonder une famille
	Article 24	Droit au repos et aux loisirs
	Article 26	Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit
 Droits économiques Droit à la propriété, au travail, au logement, à une retraite, à un niveau de vie suffisant	**Article 15**	Droit à une nationalité
	Article 17	Droit à la propriété
	Article 22	Droit à la sécurité sociale
	Article 23	Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat
	Article 25	Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être
 Droits politiques Droit de participer au gouvernement de son pays, droit de vote, droits aux libertés de réunion pacifique, d'expression, de conviction et de religion	**Article 18**	Liberté de croyance (dont la liberté de religion)
	Article 19	Liberté d'expression et droit de diffuser des informations
	Article 20	Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de manière pacifique
	Article 21	Droit de participer au gouvernement du pays
 Droits culturels et en matière de solidarité Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté	**Article 27**	Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté
	Article 28	Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés
	Article 29	Responsabilité de respecter les droits des autres personnes
	Article 30	Personne ne peut être privé de l'un de ces droits !

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

ACTIVITÉ

ET SI NOUS FAISIONS FRONT ENSEMBLE ?

LIBERTÉ DE RÉUNION PACIFIQUE, D'ASSOCIATION ET DE PARTICIPATION À LA VIE PUBLIQUE

EN BREF

Les droits humains protègent la capacité des individus à se réunir, à participer à la vie publique et à soutenir leurs communautés. Lorsque ces libertés sont restreintes et qu'on empêche les personnes de s'organiser ou de s'aider les unes les autres, la solidarité peut devenir un outil pour les protéger et pour renforcer notre voix collective.

À PROPOS DE CETTE ACTIVITÉ

Cette activité explore ce qui se passe lorsqu'on restreint la capacité des personnes à se réunir, s'organiser, défendre leur communauté, protéger leur culture et leur identité ou participer à la vie publique, notamment aux élections, ou qu'on les empêche complètement de le faire.

À travers les histoires d'Owen Chow (Hong Kong), de Daria Egouereva (Russie) et de Marwa Arafa (Égypte), les apprenant·e·s vont étudier la façon dont des gouvernements limitent l'action collective et réduisent au silence les personnes qui militent pour faire changer les choses.

Cette activité les aidera à comprendre l'importance que revêt la liberté d'association et de réunion pacifique, la façon dont ces droits permettent la participation et l'action citoyennes et les raisons pour lesquelles toute personne devrait être en mesure de s'unir à d'autres pour exprimer des inquiétudes, défendre des droits et contribuer à la société.

STRUCTURE

L'activité est conçue comme un parcours d'apprentissage flexible en trois modules.
Les modules A et B (de 20 minutes chacun) peuvent fonctionner de manière indépendante, chacun avec un objectif d'apprentissage clair, un exercice participatif, un exercice de réflexion guidé et une brève conclusion.

Les modules peuvent donc être adaptés à différents publics et présentés indépendamment ou ensemble, selon différentes séquences : A+C (40 min), B+C (40 min) ou A+B+C (parcours d'apprentissage complet de 60 minutes).

MÉTHODOLOGIE

En tant qu'animateur·trice, il vous revient d'adapter l'activité en fonction du cadre. Il peut être judicieux de tenir compte des connaissances dont disposent déjà les participant·e·s, de la taille et de la tranche d'âge du groupe et de la meilleure manière d'organiser votre activité en vue de favoriser une participation active, de l'environnement physique dans lequel est organisée l'activité, de la possibilité de l'organiser en présentiel ou en ligne, et de toute restriction pouvant s'appliquer dans votre contexte. Les durées suggérées sont des estimations et doivent être ajustées en fonction de la taille du groupe et du temps disponible. Lorsque des participant·e·s souhaitent agir en soutien à une personne en danger, expliquez comment le faire en toute sécurité et veillez à respecter les lignes directrices scolaires ou locales en matière de consentement.

INCLUSION, BIEN-ÊTRE ET PROTECTION

Veuillez adapter les activités aux besoins des apprenant·e·s en situation de handicap ou de tout autre public spécifique. L'emprisonnement, l'injustice ou les abus de pouvoir peuvent s'avérer être des sujets perturbants pour certaines personnes. Rappelez aux participant·e·s qu'ils peuvent prendre une pause, quitter brièvement l'espace d'apprentissage ou choisir de ne pas partager une expérience personnelle s'ils ne désirent pas le faire. Veillez à ce que les échanges restent toujours respectueux et encourageants. La dignité, la participation et les droits humains sont plus importants dans ce contexte que les débats politiques ou les croyances personnelles.
Si un·e apprenant·e est perturbé ou bouleversé, offrez-lui un soutien en vous appuyant sur les ressources scolaires ou locales à votre disposition.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES GLOBAUX

Les apprenant·e·s vont :

- **comprendre** pourquoi les libertés de réunion pacifique, d'association et de participation à la vie publique constituent des droits fondamentaux ;
- **reconnaître** les façons dont les gouvernements restreignent parfois ces droits ;
- **identifier** le lien qui existe entre participation, égalité, identité culturelle et droits humains ;
- **faire preuve** d'empathie et de solidarité dans leurs discussions, leur réflexion et leurs actions concrètes.

ÂGE : 12 ANS ET PLUS

TEMPS NÉCESSAIRE

20, 40 ou 60 minutes (20 minutes par module).
Dans l'idéal, il faudrait que les apprenant·e·s enchaînent au moins deux modules à la suite.
Ces modules peuvent se dérouler sur plusieurs jours ou séances, en fonction du contexte et de l'emploi du temps des personnes concernées.

RESSOURCES

- Documents à distribuer : Cartes Récit et fiches action (pages 16-19)
- Version simplifiée de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) page 6
- Informations complémentaires : Liberté de réunion pacifique, d'association et de participation à la vie publique (pages 14-15)
- Facultatif : feuilles de papier, stylos, enveloppes (si vous envoyez des lettres)
- Facultatif : vidéos accessibles sur : **amnesty.be/epd-videos-26**
- Facultatif : modèles de lettre disponibles via : **amnesty.be/marathon-ecoles-26**

PRÉPARATION

- Lisez les Cartes Récit et sélectionnez la ou les histoires sur lesquelles vous travaillerez.
- Imprimez les documents à remettre à chaque participant·e/groupe.
- Lisez les informations complémentaires.

CONCEPTS CLÉS

- Liberté de réunion pacifique
- Liberté d'association
- Liberté d'expression
- Participation à la vie publique
- Droits des minorités et des peuples autochtones
- Droits culturels
- Défenseur·e·s des droits humains
- Solidarité

Si les participant·e·s découvrent la DUDH, commencez par établir une compréhension commune de ce document, en utilisant les informations à partir de la page 5. Prévoyez un temps supplémentaire, soit pendant la séance elle-même, soit lors d'une séance de préparation en amont.

Pour aller plus loin, les apprenant·e·s peuvent découvrir les quiz d'Amnesty International sur les droits humains disponibles sur Kahoot et consulter les explications disponibles dans la section Ressources : voir https://create.kahoot.it/profiles/AmnestyInternational

Pour cette activité, nous recommandons le quiz « Introduction to Human Rights » (Introduction aux droits humains). Il offre un moyen interactif et intéressant d'explorer les principes fondamentaux des droits humains. Disponible en anglais uniquement : tinyurl.com/bdcm33fh

MODULE A. POURQUOI LES GENS S'UNISSENT-ILS ?

20 MINUTES

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE

Les apprenant·e·s vont comprendre pourquoi des personnes s'unissent pour atteindre des objectifs communs. Ils vont découvrir les raisons pour lesquelles des populations reconnaissent que la participation, l'organisation et l'action collective constituent des droits humains importants et vont explorer les liens qui existent entre réunion pacifique, association et participation à la vie publique. Ce module sensibilise les apprenant·e·s à des tendances qu'on peut observer dans différents pays, qui montrent comment des gouvernements et d'autres acteurs ont recours à des pratiques autoritaires pour limiter les libertés de la population.

ACTIVITÉ PARTICIPATIVE

PARTIE 1 : LA DISPARITION D'UN CLUB

Prenez un instant pour réfléchir en silence à votre propre expérience. Pensez à un groupe, un club, une équipe ou une communauté important pour vous. Il peut s'agir d'un club de sport, d'un groupe jeunes, d'un groupe de musique, d'une communauté en ligne ou de tout autre groupe au sein duquel des personnes se rassemblent.

Invitez les apprenant·e·s à réfléchir chacun de leur côté aux questions suivantes :

- **Pourquoi ce groupe est-il important pour vous ?**
- **Qu'est-ce qui fait que vous appréciez en faire partie et que cela compte pour vous ?**
- **Que ressentiriez-vous si l'on vous annonçait brusquement que vous ne pouvez plus faire partie de ce groupe, ou que ce dernier n'est plus autorisé à se réunir ?**

Au bout d'une ou deux minutes, invitez ceux et celles qui le souhaitent à partager le fruit de leurs réflexions.

Transition : Faire partie d'un groupe ou d'un club aide les gens à se faire des ami·e·s, à se soutenir les uns les autres, à protéger une culture et une identité, à contribuer à la vie de leur communauté et à prendre part à la vie publique.

Demandez aux participant·e·s d'imaginer ce qui se passerait si, à partir de demain, tous les clubs scolaires, groupes jeunes, clubs de sport, groupes culturels et conseils des élèves étaient interdits, et que les étudiant·e·s ne pouvaient ni voter ni se présenter aux élections dans leur école, ou continuer de participer à toute activité qui leur permet de s'amuser ou qui participe à leur bien-être.

Divisez-les en groupes de deux pour qu'ils discutent des questions suivantes :

- **Quel groupe vous manquerait le plus ?**
- **Qu'est-ce que vous perdriez s'il disparaissait ?**
- **Quelles répercussions cela aurait-il sur vos amitiés ?**
- **Quelles répercussions cela aurait-il sur votre communauté ?**

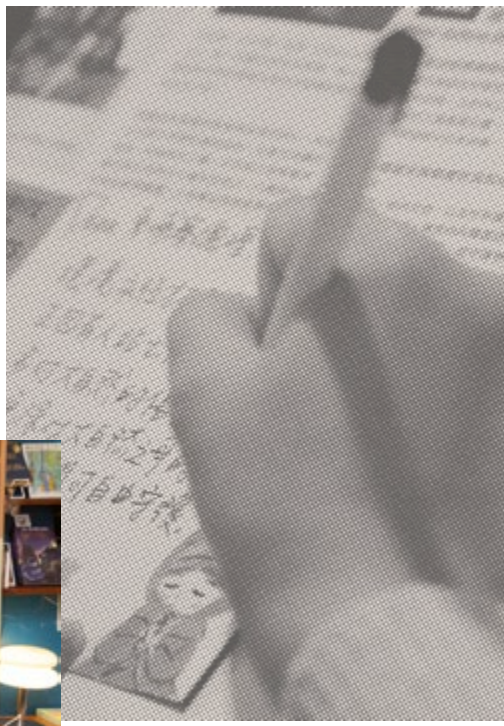
Invitez chaque groupe à partager brièvement le fruit de ses réflexions.

Transition : Expliquez que, tout au long de l'histoire, des personnes ont constitué des groupes, des organisations et des mouvements pour se soutenir les unes les autres, protéger des populations et amener des changements positifs. Dans le même temps, il y a toujours eu des personnes au pouvoir qui ont essayé de les en empêcher. Aujourd'hui, dans bien des pays, nous constatons que des individus puissants essaient de plus en plus d'empêcher des gens de se rassembler de cette manière.



© tabial_jaemoo

Des membres et sympathisant·e·s d'Amnesty participent à la campagne Écrire pour les droits *à Séoul, Corée du Sud, en 2025.*



PARTIE 2 : POURQUOI LES GENS S'UNISSENT-ILS ?

Inscrivez sur un tableau les exemples suivants ou distribuez-les sur des feuilles de papier :

- **Pour participer à la vie publique et aux élections qui ont un impact sur leur communauté.**
- **Pour défendre les droits et les libertés.**
- **Pour défendre des personnes en difficulté.**
- **Pour protéger une culture, une langue ou des traditions.**
- **Pour dénoncer le traitement injuste de certaines personnes.**
- **Pour sensibiliser les autres à des sujets importants.**
- **Pour représenter les besoins de leur communauté.**
- **Pour célébrer leur identité et leur héritage.**
- **Pour travailler ensemble sur des sujets de préoccupation communs.**

En petits groupes, les apprenant·e·s passent cinq minutes à regrouper les exemples dans les catégories de leur choix.

Une fois cette tâche accomplie, demandez aux groupes de discuter des questions suivantes :

- **Qu'ont ces exemples en commun ?**
- **Pourquoi les avez-vous regroupés de cette façon ?**
- **Pourquoi des gens choisiraient-ils d'agir ensemble plutôt que seuls ?**

Poursuivez la discussion en groupe entier en posant deux ou trois des questions suivantes :

- **Qu'est-ce qui pousse des communautés à constituer des groupes ou des organisations ?**
- **Pourquoi la protection d'une culture, d'une langue, d'une identité ou de traditions peut-elle s'avérer importante pour certaines populations ?**
- **Pourquoi est-il important que des personnes prennent part aux décisions qui ont un impact sur elles ?**
- **Qu'arriverait-il si l'on empêchait des personnes de s'organiser, de se réunir ou de participer à la vie publique ?**
- **Laquelle de ces raisons semble la plus importante ?**

Note pour les animateurs·trices : Ceci est un exercice d'exploration. L'objectif n'est pas de classer les déclarations de manière factuelle, mais d'aider les apprenant·e·s à repérer des thèmes communs dans les différents exemples proposés. En regroupant les déclarations par eux-mêmes, les apprenant·e·s vont commencer à observer des tendances communes, telles que celles de l'identité collective, de la participation civique, de la protection des droits et de l'action sociale, qui vont toutes les amener à mettre en lumière une tendance plus large, celle de personnes qui se rassemblent grâce à la liberté d'association ou de réunion pacifique. Les apprenant·e·s peuvent, par exemple, regrouper « protéger une culture, une langue ou des traditions » et « célébrer leur identité et leur héritage ». Ceci va leur permettre de mettre en évidence des thèmes liés à l'identité commune, l'appartenance culturelle et l'expression collective qui existent au sein des populations autochtones. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise catégorie.

PARTIE 3 : CONCLUSION

Concluez le module en lisant les déclarations suivantes à voix haute :

Les personnes se rassemblent pour se soutenir les unes les autres, protéger des droits, représenter leur communauté, participer à des décisions et célébrer ou protéger une culture ou une identité. La liberté de réunion pacifique, d'association et de participation à la vie publique rend tout cela possible. Ces histoires ne sont pas des cas isolés. Dans le monde entier, des personnes qui s'organisent, défendent des droits ou participent à la vie publique de manière pacifique doivent faire face à des restrictions croissantes. Reconnaître ces signes avant-coureurs d'autoritarisme peut nous aider à comprendre pourquoi ces droits sont importants.

Pour beaucoup de populations autochtones et de minorités, la capacité à s'organiser, se rassembler et entretenir des réseaux culturels est également cruciale à la protection de leur identité, de leur langue et de leurs traditions.

Utilisation indépendante du module A

Ce module peut être utilisé de façon indépendante comme un outil d'exploration de ce qu'est la liberté de réunion pacifique, d'association et de participation à la vie publique.

Une fois terminé, vous pouvez passer au module B si vous avez le temps, **ou directement au module C**, consacré au passage à l'action.

Si vous choisissez de passer au module B, présentez-le de la façon suivante :

Pour bon nombre de personnes à travers le monde, les situations que nous avons évoquées ne sont hypothétiques. Dans le module suivant, nous allons découvrir les cas de personnes réelles qui ont participé à la vie publique, défendu des droits ou représenté leur communauté, et qui ont été confrontées à des restrictions en raison de leurs activités pacifiques.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

MODULE B : HISTOIRES VRAIES DE PERSONNES QUI SE SONT UNIES POUR AGIR

20 MINUTES

MODULE INDÉPENDANT

Le module B peut être utilisé de façon indépendante comme un outil d'exploration, basé sur des études de cas et favorisant l'empathie, de ce qu'est la liberté de réunion pacifique, d'association et de participation à la vie publique. Les apprenant·e·s peuvent le démarrer sans avoir complété le module A.

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE

Les apprenant·e·s vont découvrir quelles répercussions les restrictions à la liberté de réunion pacifique, d'association et de participation à la vie publique peuvent avoir sur des personnes et des populations réelles. Ils vont déterminer quels sont les problèmes de droits humains qui se posent dans des situations concrètes et réfléchir à ce que représentent la solidarité, la participation et l'action citoyenne.

ACTIVITÉ PARTICIPATIVE

Note pour les animateurs·trices : Bien que, dans chaque récit, les expériences mises en avant soient différentes, toutes démontrent comment la liberté de réunion pacifique, d'association et de participation à la vie publique permet aux personnes de contribuer à la vie de leur société. L'histoire d'Owen concerne particulièrement la participation à la vie publique. Celle de Daria met en avant les droits, la culture et la représentation des peuples autochtones. L'histoire de Marwa, enfin, montre comment le fait d'apporter son soutien à des familles et de défendre les droits humains par le biais d'une action de la société civile constitue aussi un moyen crucial pour les personnes d'exercer ces libertés.

PARTIE 1 : RÉCITS INDIVIDUELS

PRÉSENTEZ L'ACTIVITÉ

Aujourd'hui, nous allons découvrir les histoires de trois personnes qui ont subi des sanctions pour avoir organisé ou soutenu leurs communautés, ou participé à la vie publique.

Divisez les apprenant·e·s en petits groupes de cinq ou six.

Distribuez une ou plusieurs Cartes Récit concernant :

- **Owen Chow (Hong Kong)**
- **Daria Egereva (Russie)**
- **Marwa Arafa (Égypte)**

Vous pouvez choisir de vous concentrer sur un récit, ou comparer les trois pour identifier les thèmes communs et les différences.

EXERCICE EN GROUPE : QUE S'EST-IL PASSÉ ET QUELLES PROTECTIONS N'ONT PAS FONCTIONNÉ ?

Lisez la/les Carte(s) Récit ensemble dans votre groupe.

Voici quelques pistes de réflexion possibles (vous pouvez en choisir deux ou trois) :

- **Qu'est-il arrivé à cette personne ?**
- **Quelle population, quelle identité ou quel groupe cette personne essayait-elle d'aider ou de protéger ?**
- **Pourquoi pensez-vous que ce qu'elle faisait était important ?**
- **Cette personne avait-elle la possibilité de se réunir librement avec d'autres ?**
- **Pouvait-elle s'organiser avec d'autres librement ?**
- **Pouvait-elle participer librement à la vie publique ?**
- **Était-elle traitée justement ?**
- **Lesquels de ses droits humains étaient-ils affectés ?**
- **Quelles répercussions les restrictions ont-elles eues sur sa communauté ?**
- **À quoi ressemblerait une issue juste dans cette situation ?**


© Denis Kostrov


© DR


© DR/Amnesty International

De haut en bas :
Daria Egereva (Russie) ; Marwa Arafa, (Égypte) ; Owen Chow (Hong Kong).

MISE EN COMMUN : INVITEZ LES GROUPES À PARTAGER QUELQUES-UNES DE LEURS RÉPONSES.

Posez les questions suivantes :

- **Quelles émotions ces histoires ont-elles suscitées ?**
- **En quoi la solidarité est importante ?**
- **Quelles sont les populations qui ont été affectées dans les cas présentés ?**
- **Pourquoi est-il important que les personnes puissent s'organiser pacifiquement ?**

PARTIE 2 : CONCLUSION

L'animateur·trice conclut le module B en faisant le lien avec le module C.

Ces récits illustrent que les personnes qui travaillent avec d'autres, défendent leur communauté ou s'expriment haut et fort pour faire changer les choses peuvent subir de lourdes répercussions. Partout dans le monde, des gens continuent de manifester leur solidarité et leur soutien aux personnes dont les droits sont restreints.

*Image en arrière plan : Lancement de l'édition 2025 d'*Écrire pour les droits *au Togo.*

Images principales : Daria Egereva ; Marwa Arafa ; Owen Chow.



© Daria Egereva

© DR

© DR

© Amnesty International Togo

MODULE C : PASSEZ À L'ACTION ET MANIFESTEZ VOTRE SOLIDARITÉ

20 MINUTES

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE

Les apprenant·e·s vont découvrir le pouvoir de la solidarité en tant qu'élément de soutien pour les personnes dont les droits sont restreints. Ils et elles auront la possibilité de participer à une action collective concrète et de réfléchir au rôle qu'ils peuvent jouer dans la défense des droits fondamentaux.

ACTIVITÉ PARTICIPATIVE

PARTIE 1 : PRÉSENTEZ LA CAMPAGNE ÉCRIRE POUR LES DROITS

Demandez aux apprenant·e·s s'ils aimeraient prendre part à une action de soutien dans le cadre de la campagne Écrire pour les droits d'Amnesty (s'ils sont mineurs, veuillez prendre en compte les obligations locales et scolaires en matière de consentement qui s'appliquent).

Présentez la campagne Écrire pour les droits aux participant·e·s en vous aidant des informations fournies en page 2. Expliquez qu'Amnesty International appelle à adresser des lettres aux personnes dont il est question dans les Cartes Récit et aux autorités responsables de protéger, de respecter et de réaliser leurs droits humains. Vous pouvez donner des exemples des éditions précédentes (page 3) qui montrent le succès que peuvent avoir la rédaction de lettres et d'autres actions. Vous pouvez aussi regarder cette vidéo d'une minute qui parle de Magai, condamné à mort à l'âge de 15 ans au Soudan du Sud. Il est aujourd'hui libre, après que des milliers de personnes ont écrit des lettres et signé des pétitions pour réclamer sa libération : youtube.com/watch?v=niyl9zjJN2E

Posez les questions suivantes :

- **En quoi les petites actions peuvent-elles compter ?**
- **Comment la solidarité peut-elle contribuer à protéger les droits humains ?**
- **Quel rôle peuvent jouer des personnes ordinaires dans la défense de la liberté d'association, de réunion pacifique et de participation à la vie publique ?**

Si vous avez le temps, demandez aux participant·e·s d'agir tout de suite.

Sinon, encouragez-les à fixer une date et un lieu ultérieurs pour entreprendre ces actions et répartissez les actions entre les groupes. Encouragez-les à faire preuve de créativité. Ils peuvent rédiger une lettre, ou créer un dessin, une affiche, une carte postale ou tout autre objet créatif exprimant des encouragements ou de la solidarité.

Note pour les animateurs·trices : Si les apprenant·e·s ont complété uniquement le module A, mais pas le module B, lancez le module C en présentant la/les personne(s) en danger sur lesquelles vous souhaitez travailler, en vous appuyant sur les Cartes Récit en pages 16-19. Expliquez qui ils/elles sont, ce qui leur est arrivé, quels droits fondamentaux sont au cœur de l'affaire qui les concerne et les actions que la campagne appelle à entreprendre.

Note pour les animateurs·trices : Expliquez que les actions de solidarité rappellent aux personnes en danger qu'on ne les a pas oubliées. Elles constituent un moyen de reconnaître les liens d'humanité qui nous unissent et de défendre les droits et la dignité d'autrui.

Facultatif : montrez aux apprenant·e·s des vidéos d'Owen Chow (Hong Kong), de Daria Egouereva (Russie) et de Marwa Arafa (Égypte), disponibles ici : **amnesty.be/epd-videos-26**



Des militant·e·s d'Amnesty International participent à Écrire pour les droits *2025 au Zimbabwe.*
© Amnesty International Zimbabwe

PARTIE 2 : ÉCRIVEZ UNE LETTRE

Demandez aux apprenant·e·s de choisir un des récits parmi ceux qu'ils ont découverts et donnez-leur un exemplaire de la fiche action de cette personne (pages 16-19). Expliquez-leur que chacune de leurs lettres sera envoyée aux autorités chargées de protéger les droits humains de cette personne.

Donnez à chaque participant·e de quoi écrire et laissez-lui le temps nécessaire pour rédiger ses lettres. Expliquez-leur qu'un message personnel aux autorités est le plus efficace. Demandez-leur :

- **D'écrire quelque chose à propos d'eux/elles-mêmes.**
- **D'expliquer aux autorités ce qui les choque dans l'histoire en question.**
- **De dire pourquoi ils/elles pensent qu'il est important que les gouvernements respectent les droits humains.**

Si certain·e·s veulent partager le contenu de leur lettre avec le groupe, ou exprimer ce qu'ils ressentent à la fin de l'activité, donnez-leur la possibilité de le faire.

PARTIE 3 : TÉMOIGNEZ VOTRE SOLIDARITÉ

Si vous avez le temps, vous pouvez également mener certaines des actions de solidarité indiquées sur les fiches correspondantes. Les lettres de solidarité représentent souvent une grande source de soutien et de force pour les personnes mises en avant.

Envoyez vos messages de solidarité et d'espoir à Owen Chow (Hong Kong), Daria Eguereva (Russie) et Marwa Arafa (Égypte) afin de les encourager à poursuivre leur combat pour la justice et de leur montrer qu'ils/elles ne sont pas seul·e·s. Faites preuve de créativité et dites-leur quelque chose à propos de vous, afin de rendre votre lettre plus personnelle.

Pour en savoir plus sur les autres activités de la campagne *Écrire pour les droits*, consultez la page www.amnesty.be/marathon-ecoles-26

La solidarité et l'action collective peuvent contribuer à protéger des personnes en danger et rappeler à celles qui subissent des injustices qu'elles ne sont pas seules.

Note pour les animateurs·trices : Suivez les consignes de votre section relatives à la confidentialité des informations personnelles des participant·e·s à Écrire pour les droits et toute consigne de sécurité pertinente dans le cadre de l'envoi d'appel ou de messages de solidarité, comme le recours à des pseudonymes en cas de risques liés à la sécurité des étudiant·e·s participant à l'action. Demandez aux apprenant·e·s s'ils aimeraient prendre part à une action en soutien à la campagne Écrire pour les droits d'Amnesty et, s'ils en moins de 18 ans, veuillez prendre en compte les obligations locales en matière de consentement.



Un marathon des lettres pour la campagne Écrire pour les droits *2025 organisé dans une librairie indépendante à Sofia, en Bulgarie.*
© Anastas Tarpanov

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LIBERTÉ DE RÉUNION PACIFIQUE, D'ASSOCIATION ET DE PARTICIPATION À LA VIE PUBLIQUE

Les humains sont des êtres sociaux. Les individus se rassemblent pour partager des idées, s'aider les uns les autres, célébrer leurs identités, défendre leurs communautés et travailler de concert pour atteindre des objectifs communs. Que ce soit dans le cadre de groupes jeunes, d'organisations culturelles, de clubs de sport, d'initiatives citoyennes, de syndicats, de mouvements sociaux ou de campagnes de plaidoyer, s'unir à d'autres personnes constitue un aspect important de la participation à la société.

Le droit à la liberté de réunion pacifique protège la capacité des personnes à se rassembler dans un but spécifique, dans un espace public, privé ou virtuel (ou une combinaison des trois), en intérieur ou en extérieur. Ceci peut inclure des réunions, des manifestations, des événements culturels, des rassemblements citoyens ou d'autres activités collectives pacifiques.

Le droit à la liberté d'association protège la capacité des personnes à constituer ou à rejoindre des groupes, des organisations et des réseaux, ou à y participer. Ces groupes peuvent travailler sur des problèmes de société, des préoccupations citoyennes, la préservation de la culture, la protection de l'environnement, les droits humains, l'éducation, la foi, les droits du travail, ou bien d'autres causes encore.

Ces droits aident les individus à participer, de bien des manières différentes, à la vie publique. Des personnes peuvent rejoindre des organisations, aider autrui, défendre les droits humains, protéger une culture et une identité, prendre part à des mouvements sociaux, ou travailler ensemble pour contribuer aux décisions qui affectent leurs communautés. Ces droits soutiennent aussi d'autres droits humains, comme le droit à la liberté d'expression, les droits culturels et le droit à l'égalité et à la non-discrimination.

Pour bon nombre de populations autochtones et de minorités, le droit à la liberté d'association et celui à la liberté de réunion pacifique ne sont pas uniquement des droits politiques. Ce sont des libertés essentielles à la protection de leur culture, de leur langue, de leurs traditions et de leur identité communautaire. Lorsque l'on empêche des populations locales de s'organiser, de se réunir ou de plaider pour leurs droits, cela peut avoir des répercussions sur leur culture et leurs droits collectifs. La capacité à se réunir, partager des connaissances et s'exprimer d'une seule voix peut jouer un rôle important dans la préservation des cultures et la consolidation de la vie de la communauté.

Les droits humains sont interconnectés. Il est souvent nécessaire, pour des individus, de se réunir afin de pouvoir exercer d'autres droits. Par exemple :

- Des groupes associatifs peuvent plaider pour de meilleures écoles, de meilleurs soins de santé ou la protection de l'environnement.
- Des populations autochtones peuvent s'organiser pour protéger leur culture, leur langue et leurs terres ancestrales.
- Des défenseur·e·s des droits humains peuvent travailler main dans la main pour recenser des atteintes aux droits humains et apporter leur soutien aux populations concernées.
- Des citoyen·ne·s peuvent se rassembler pacifiquement pour exprimer leur inquiétude face à des décisions du gouvernement ou à des politiques publiques.

Lorsqu'on empêche les gens de s'organiser, de participer à la vie publique ou de se réunir pacifiquement, de nombreux autres droits peuvent en être affectés. Dans bien des situations, les restrictions imposées à ces libertés s'accompagnent d'autres atteintes aux droits humains, comme la détention arbitraire, la disparition forcée, les procès iniques ou les restrictions à la liberté d'expression. Les droits humains sont interconnectés et les violations se produisent souvent en même temps.





*Personnes participant à une activité d'*Écrire pour les droits *en 2025.*
© EECA HRE Central Asia Teachers and partners

Les autorités peuvent restreindre des organisations, interdire les réunions, ériger le militantisme pacifique en infraction, cibler les figures de proue d'un groupe ou sanctionner des personnes pour avoir participé à la vie publique. De telles limites peuvent instaurer un climat de peur et rendre plus difficile, pour les populations, d'exprimer leurs inquiétudes, de protéger leurs intérêts ou de contribuer à la société.

Des normes internationales relatives aux droits humains reconnaissent l'importance de ces libertés. La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) dispose que :

- « Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques » (Article 20).
- « Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis » (Article 21).
- « Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés [...], sans distinction aucune » (Article 2).

La participation à la vie publique n'est pas qu'une affaire de vote et de politique. Chaque jour, des individus participent à la société en rejoignant des groupes, en soutenant des initiatives locales, en célébrant leurs cultures, en défendant des droits, en faisant du bénévolat, en organisant des événements ou en travaillant ensemble pour surmonter des obstacles communs.

La liberté d'association et de réunion pacifique aide les gens à créer des communautés, à renforcer la solidarité et contribuer à des changements positifs. Ces droits jouent un rôle important dans la création de sociétés dans lesquelles les individus peuvent participer librement à la vie publique et où ils peuvent exprimer leurs identités et œuvrer de concert pour façonner leur avenir.

Les récits partagés dans le cadre de cette activité montrent les répercussions que les restrictions imposées à ces droits peuvent avoir sur des personnes et des populations. Ils démontrent aussi l'importance de la solidarité, de la participation et de l'action collective dans la protection des droits fondamentaux et la promotion de la justice.



Participant·e·s à la marche trans organisée dans le cadre des célébrations des fiertés LGBTQ+ à São Paulo, au Brésil, en mai 2024.
© crisfaga



© ADIL BOUKIND

DÉCOUVREZ NOS HISTOIRES

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

STORY CARD

Retrouvez ci-dessous les histoires d'Owen Chow (Hong Kong), de Daria Egouereva (Russie) et Marwa Arafa (Égypte), dont les droits à la liberté de réunion pacifique, d'association et de participation à la vie publique ont été restreints. Leurs histoires illustrent quelles répercussions le fait d'empêcher des personnes de s'organiser, de soutenir leurs communautés et de participer à la vie publique peut avoir sur les droits humains. Votre soutien et votre solidarité comptent.

SOUTENEZ-NOUS – ÉCRIVEZ UNE LETTRE !

Vous êtes ici pour en apprendre plus sur les droits humains et parce que vous voulez faire une différence. Au travers de ces actions, vous verrez comment votre voix peut avoir un impact positif sur la vie des gens. Que vous meniez cette action seul·e ou avec des ami·e·s, des camarades de classe ou votre famille, vos mots changeront des vies.



© Amnesty International Canada (Photo : PASCAL RATTHE)

MARWA ARAFA

ÉGYPTE

PRISE POUR CIBLE POUR AVOIR DÉFENDU LES DROITS D'ENFANTS ET DE FAMILLES

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

STORY CARD



Marwa Arafa est une militante égyptienne des droits humains de 33 ans, traductrice et mère de famille, détenue arbitrairement depuis plus de six ans uniquement en raison de son militantisme pacifique. Marwa s'est consacrée au soutien de familles de personnes détenues pour des motifs politiques, ainsi que d'enfants eux-mêmes détenus. Malheureusement, sa propre fille grandit sans elle depuis que Marwa a été arrêtée sous ses yeux, alors qu'elle n'était âgée que de deux ans. Celle-ci, qui a aujourd'hui huit ans, continue à souffrir profondément de la séparation.

Marwa est punie pour avoir fait preuve de solidarité envers des personnes détenues, dénoncé des atteintes aux droits humains infligées à des enfants et aidé des familles à financer les visites en prison. En avril 2020, les forces de sécurité égyptiennes ont effectué une descente au domicile d'une amie, où Marwa séjournait, et l'ont soumise à une disparition forcée pendant deux semaines. Elle a ensuite été inculpée d'infractions sans fondement liées au terrorisme. Elle risque maintenant de subir un procès inéquitable pour des charges passibles de la réclusion à perpétuité.

La santé de Marwa s'est fortement dégradée en prison, où elle est privée de soins médicaux adéquats. La situation de Marwa met en lumière le recours abusif aux lois relatives au terrorisme en Égypte pour viser des dissident·e·s pacifiques, des défenseur·e·s des droits humains ou toute personne considérée comme critique à l'égard du pouvoir. Marwa garde espoir et tire sa force de son amour pour sa fille et de sa foi en la justice.

Demandez la libération immédiate et sans condition de Marwa Arafa et l'abandon de toutes les charges retenues contre elle, car elle est détenue uniquement pour avoir exercé ses droits humains.

© Pexels/Marius Mann ; DR ; Pexels.



ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL
TAKE ACTION

Des sympathisant·e·s et membres d'Amnesty International Pays-Bas participent à Écrire pour les droits 2025, à Amsterdam.
© Jitske Nap

ÉCRIVEZ AU PRÉSIDENT ÉGYPTIEN

Réclamez la libération immédiate et sans condition de Marwa Arafa, car elle est détenue uniquement pour avoir exercé ses droits humains.

ADRESSE : President of Egypt
Office of the President
Al-Ittihadiya Palace
Al Nadi, El-Montaza, Heliopolis
Cairo Governorate 4460210
ÉGYPTE

Vous pouvez également adresser vos appels à l'ambassade ou à la mission diplomatique d'Égypte dans votre pays.

FORMULE D'APPEL : Monsieur le Président,
COURRIEL : p.spokesman@op.gov.eg
X : @AlsisiOfficial
FACEBOOK : www.facebook.com/AlSisiofficial
HASHTAGS : #FreeMarwaArafa, #Egypt, #W4R26

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL
TAKE ACTION

ENVOYEZ À MARWA DES MESSAGES D'ESPOIR ET DE SOLIDARITÉ POUR LUI RAPPELER QU'ELLE N'EST PAS SEULE

Vous pouvez également dessiner Marwa réunie avec sa fille et sa mère après sa libération, célébrant la liberté et la vie de famille dont elle est privée depuis tant d'années.

Veuillez adresser vos lettres/cartes de solidarité à l'antenne d'Amnesty International dans votre pays. S'il n'existe pas d'antenne d'Amnesty International dans votre pays, merci de les envoyer à :

ADRESSE : Marwa Arafa
c/o Amnesty International Secretariat
1 Easton Street
Londres WC1X 0DW
ROYAUME-UNI
FACEBOOK : www.facebook.com/FreeMarwaArafa
HASHTAGS : #FreeMarwaArafa, #Egypt, #W4R26



© DR Pexels/Harun.

EMPRISONNÉ POUR AVOIR DÉFENDU LA DÉMOCRATIE

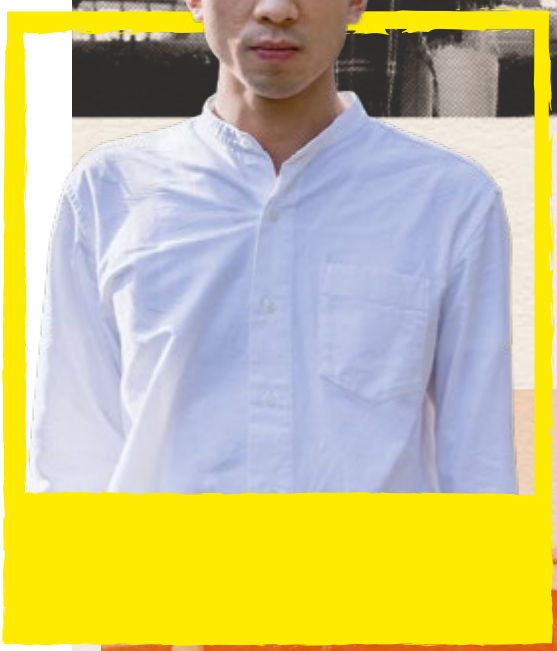
OWEN CHOW

HONG KONG

ÉCRIRE POUR LES DROITS

AMNESTY INTERNATIONAL

STORY CARD



© DR DR/Amnesty International ; © Amnesty International (Photo : Nicole Millar)

Décrit par ses ami·e·s comme un esprit aventureux et philosophe, Owen Chow a suivi une formation d'infirmier. Il pratique le bouddhisme tibétain et a toujours voulu avoir un chien.

À l'âge de 15 ans, Owen a participé à sa première manifestation prodémocratie. Il a commencé à s'impliquer dans la vie publique, porté par l'espoir d'aider les personnes défavorisées et de construire une société plus juste. Mais exprimer ses opinions est devenu dangereux à Hong Kong.

En 2020, Pékin a promulgué une loi draconienne sur la sécurité nationale de Hong Kong. En conséquence, l'opposition politique et les médias indépendants de la ville ont été réduits au silence, tandis que des organisations de la société civile ont été fermées.

Malgré les risques et à seulement 23 ans, Owen s'est courageusement présenté lors de « primaires » non officielles visant à sélectionner des candidat·e·s pour les prochaines élections. En réponse, les autorités ont accusé Owen et 46 autres personnes de complot en vue de commettre un acte de subversion.

En 2021, Owen a été arrêté, puis condamné, en 2024, à plus de 12 ans de prison. Il risque de ne pas être libéré avant 2032 et a déjà passé au moins trois ans en détention à l'isolement.

Il existe de nombreuses histoires similaires à celle d'Owen à Hong Kong. Dans une ville où le débat public prospérait, la peur règne désormais. Des personnes qui tenaient autrefois leur liberté d'expression pour acquise ne se sentent plus libres de l'exercer.

Appelez les autorités de Hong Kong à libérer Owen immédiatement et sans condition.

ARRÊTÉE POUR AVOIR PROTÉGÉ SON PEUPLE

DARIA EGUEREVA

RUSSIE

ÉCRIRE POUR LES DROITS

AMNESTY INTERNATIONAL

STORY CARD



© Daria Egereva ; DR ; DR

Daria Eguereva a passé sa vie à défendre son peuple, sa culture et l'environnement. Née en Sibérie, elle appartient au peuple autochtone Selkoupes (qui ne compte qu'environ 3 500 personnes). Enseignante de formation, elle est désormais une défenseure des droits des peuples autochtones et une militante pour la justice climatique reconnue. Ses proches la décrivent comme une personne chaleureuse, sociable et profondément bienveillante. Elle adore lire et faire de longues promenades dans la nature. Elle parle souvent de son enfance dans la taïga, entourée d'immenses forêts de conifères où elle cueillait des baies avec sa famille, développant ainsi un lien durable avec la nature.

Aujourd'hui, Daria risque jusqu'à 20 ans d'emprisonnement pour ses activités pacifiques en faveur des droits humains. Bien que son travail soit axé sur la protection des terres, des langues et des cultures autochtones, en décembre 2025, Daria a été arrêtée et accusée d'avoir des liens avec un réseau de lutte pour la défense des droits des peuples autochtones qualifié de « terroriste » par les autorités russes.

Ce que vit Daria reflète une tendance plus large qui consiste à accuser des militant·e·s d'« extrêmisme » et de « terrorisme », ce qui aide les puissants à réduire au silence les voix indépendantes et à dissuader le reste de la population de s'exprimer. Pourtant, Daria refuse d'abandonner ses valeurs. Même sous la pression et les menaces, elle a continué de défendre son peuple et les droits de celui-ci avec courage et détermination.

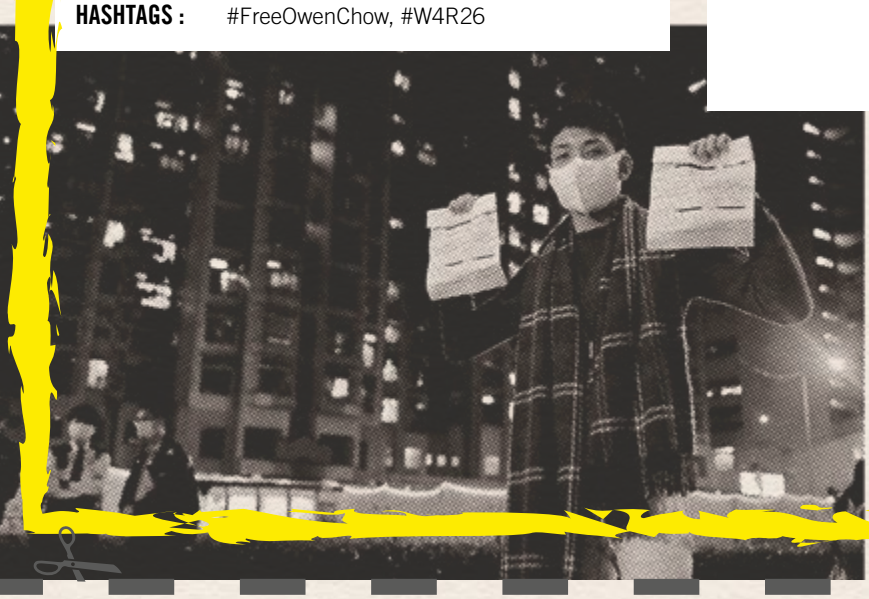
Réclamez la libération immédiate et sans condition de Daria Eguereva, ainsi que la fin de la répression contre les militant·e·s autochtones qui exercent leurs droits à travers la Russie.

ÉCRIVEZ AU CHEF DE L'EXÉCUTIF DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE SPÉCIALE DE HONG KONG

Appelez les autorités de Hong Kong à libérer Owen immédiatement et sans condition.

ADDRESS: Chief Executive's Office
Tamar
HONG KONG

FORMULE D'APPEL : Monsieur le Chef de l'exécutif,
COURRIEL : ceo@ceo.gov.hk, enquiry@1835500.gov.hk
FACEBOOK : www.facebook.com/johnleekachiu
INSTAGRAM : 李家超 John KC Lee
HASHTAGS : #FreeOwenChow, #W4R26



© Amnesty International (Photo : Nicole Millar) ; DR

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL
TAKE ACTION

MONTREZ À OWEN CHOW QUE VOUS LE SOUTENEZ

Envoyez des messages de soutien créatifs pour montrer à Owen qu'il n'est pas seul. Partagez vos citations philosophiques préférées, un souvenir de voyage, des photos de la nature ou même de votre chien !

ADRESSE : Owen Chow
c/o Amnesty International Secretariat
1 Easton Street
Londres WC1X 0DW
ROYAUME-UNI

ÉCRIVEZ AU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ENQUÊTE DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Demandez la libération immédiate et sans condition de Daria Egureva, ainsi que la fin de la répression contre les militant·e·s autochtones en Russie.

ADRESSE : Head of the Investigative Committee
of the Russian Federation
Investigative Committee of the Russian Federation
2 Tehnicheskiy Pereulok
105005 Moscow
FÉDÉRATION DE RUSSIE

FORMULE D'APPEL : Monsieur le président du Comité d'enquête de la Fédération de Russie,

RÉSEAUX SOCIAUX : Aidez-nous à diffuser ce message en taguant les ambassades et les consulats russes de votre pays sur les réseaux sociaux.

HASHTAGS : #FreeDariaEgereva, #ProtectIndigenousRights, #W4R26



ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL
TAKE ACTION

ENVOYEZ DES MESSAGES D'ESPOIR ET DE SOLIDARITÉ À DARIA

Veuillez écrire en russe et ne pas mentionner Amnesty International, sinon votre message risque de ne pas lui parvenir.

Suggestion de message :
Дорогая Дарья, мы узнали вашу историю и очень вдохновились вашей работой. Леса, реки и вся наша природа должны быть защищены.
С приветом и солидарностью

Chère Daria, votre histoire nous est parvenue et nous avons un profond respect pour votre travail. Les forêts, les rivières et la nature en général doivent être protégées. Salutations solidaires,

ADRESSE : Egereva Daria Anatolyevna, 1977
FKU SIZO-6
92 Shosseynaya Street
109383 Moscow
FÉDÉRATION DE RUSSIE
(Il est essentiel d'indiquer le nom complet et l'année de naissance de Daria.)



© Teo Ormond-Skeaping/ Loss and Damage Collaboration; DR

À PROPOS D'AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de répondre de leurs actes. Nous enquêtons et révélons les atteintes aux droits humains, où qu'elles soient commises. En amplifiant les histoires poignantes des personnes avec lesquelles nous travaillons, nous mobilisons des millions de sympathisant-e-s dans le monde entier. Ensemble, nous faisons campagne pour le changement et défendons les militant-e-s sur le terrain. Nous aidons également les gens à revendiquer leurs droits par l'éducation et la formation.

Le travail de l'organisation protège les personnes et leur permet d'avoir prise sur leur propre vie : de l'abolition de la peine de mort et la promotion de la justice climatique et de l'égalité, à la lutte contre la discrimination et la défense des droits des réfugié·e·s et des migrant·e·s. Nous agissons pour traduire en justice les tortionnaires, changer les législations répressives et libérer les personnes emprisonnées uniquement pour avoir exprimé leurs opinions. Nous défendons sans exception celles et ceux dont la liberté ou la dignité est menacée.



Ci-dessus : *L'année dernière, Amnesty Argentine a lancé* Écrire pour les droits *lors des exercices de simulation des Nations unies (Simul'ONU), qui avaient lieu à la faculté de droit de l'université de Buenos Aires.*

Ci-dessous : *Amnesty Zimbabwe a lancé l'édition 2025 d'*Écrire pour les droits *dans la province de Masvingo.*



AMNESTY INTERNATIONAL EST UN MOUVEMENT MONDIAL DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS. LORSQU'UNE INJUSTICE TOUCHE UNE PERSONNE, NOUS SOMMES TOUS ET TOUTES CONCERNÉ·E·S.

© Amnesty International 2026
Sauf mention contraire, le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International).
https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode
Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site : www.amnesty.org
Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

Édition originale publiée en 2026 par Amnesty International Ltd Peter Benenson House,
1 Easton Street
London WC1X 0DW, Royaume-Uni
Septembre 2026
Index : **POL 32/1089/2026 FRENCH**
Original : **Anglais**

En Belgique: www.amnesty-jeunes.be
Courriel : jeunes@amnesty.be

© Amnesty International pour toutes les illustrations sauf indication contraire.

Photos de couverture : © AFP ou concédants de licence ; Amnesty International Zimbabwe
Photos quatrième de couverture :
© Amnesty International Argentine ; Amnesty International Zimbabwe

amnesty.org

Maquette : Off Colour Design
Assistance éditoriale : Saphia Fleury

ÉCRIRE POUR LES DROITS

AMNESTY INTERNATIONAL